

Client n° 698484

N°TVA:

SARL MS MACONNERIE (BETON)
M. SOULHOL MATHIEU
3493 ROUTE DU FRAYSSE
SOUSCEYRAC
46190 SOUSCEYRAC-EN-QUERCY



AVOIR

n° 09305823 du 31/03/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 64 59 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 25736446 DU 16/03/26 SUR BON 25736438 AG. AURILLAC BETON								
V/REF: CHANTIER 24196 BATIMENT A VEAU								
384932.01	TRANSPORT TOUPIE 8X4 ZONE 1	-1	U		114,00	-114,00		
AVOIR N° 74236108 DU 16/03/26 SUR BON 74236105 AG. MAURS BETON								
V/REF: CHT SOUSCEYRAC								
831824.01	BPS NF XA2(F)C35/45 D16 S3M C12A	-7,50	M3		124,99	-937,43		
	dont Eco-Contribution					(-12,60)		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	-1	U		11,00	-11,00		
286969.01	PART.FRAIS ENVIRONNEMENT BPE FABRIQ	-7,50	M3		5,04	-37,80		
219562.01	PARTICIPATION M3 POMPE PUMI	-7,50	M3		15,00	-112,50		
384933.01	TRANSPORT TOUPIE 8X4 ZONE 2	-1	U		135,01	-135,01		
	Total Eco-Contribution					(-12,60)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-1.347,74	20,00% -269,55	-1.617,29	30/04/26	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 5

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.